

L'EFFECTIF DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Question n° 44—**M. Coates:**

1. A combien se chiffre l'effectif du bureau du premier ministre à l'heure actuelle?
2. Quel est le nom de chacun?
3. Quels sont le poste et le traitement de chacun?

(Le document est déposé.)

L'hon. M. Lambert: Mais le premier ministre n'y assiste pas.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il aurait l'obligeance de répondre à ma question?

Le très hon. M. Trudeau: Si les membres de son parti voulaient bien avoir l'obligeance d'observer le silence tandis que j'y répondrai, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Chut!

Le très hon. M. Trudeau: Elle ne sera pas tellement sensationnelle. Notre parti ne tente pas d'empêtrer sur les responsabilités constitutionnelles de la province. J'ai remarqué que le chef de l'opposition a accusé le gouvernement, durant la fin de semaine à Winnipeg, de chercher une confrontation avec la province de Québec et d'aggraver ainsi la situation séparatiste. J'ai remarqué aussi que les jeunes néo-démocrates ont également accusé le gouvernement fédéral de maintenir la province de Québec à l'état colonial et ont ajouté que nous ne devrions pas conserver cette attitude arrogante.

A mon avis, c'est précisément ce à quoi tendraient les amendements de l'opposition qui proposent la création d'une telle commission, c'est-à-dire, à rechercher la confrontation avec la province de Québec sur des questions relevant de sa compétence et, selon le Nouveau parti démocratique, à la traiter en colonie. En matière de compétence provinciale comme l'administration de la justice, notre gouvernement a toujours adopté l'attitude que le gouvernement fédéral ne devait pas surveiller la province en grand frère pour s'assurer qu'elle s'acquitte bien de sa tâche. D'après la dernière partie de la résolution adoptée par le congrès, il faut trouver un moyen de le faire sans porter atteinte à l'autonomie provinciale. Nous n'avons trouvé aucun moyen de donner suite à la suggestion sans avoir l'air ou, en fait, sans tâcher de surveiller la province de Québec dans l'exercice de ses fonctions légitimes.

Je dois ajouter que le ministre de la Justice et moi-même avons été en contact avec les autorités du Québec. A deux reprises aujourd'hui, je me suis entretenu avec M. Bourassa afin de trouver un moyen qui nous permettrait au moins de progresser vers l'établissement d'un comité statutaire chargé d'étudier l'application de cette loi dans le Québec. Je dois avouer que nos efforts ont échoué. Je m'incline devant le premier ministre du Québec parce qu'il s'est engagé à veiller à ce que l'administration de la justice sous son autorité se fasse convenablement. Comme la Chambre le sait, il a établi une commission de révision composée de membres de la Ligue des droits de l'homme et chargée d'examiner tout abus qui pourrait se produire. Je ne peux faire plus que de signaler à la Chambre que, sans le consentement du Québec à l'établissement statutaire d'un tel comité, nous en abandonnerons l'idée.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

LA SÉCURITÉ NATIONALE

BILL SUR L'ORDRE PUBLIC—LA QUESTION D'UNE RÉVISION INDÉPENDANTE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre, car il se peut qu'il ne puisse pas se trouver à la Chambre plus tard aujourd'hui et une réponse favorable de sa part permettrait d'expédier rapidement les affaires de la Chambre. Relativement au bill sur l'ordre public, le premier ministre est-il prêt à appuyer une disposition prévoyant une révision indépendante, ainsi que la conférence politique de son parti l'en a instamment prié?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre pourrait répondre immédiatement à la question du chef de l'opposition, mais je dois signaler à la Chambre que nous devançons quelque peu l'ordre du jour. Je crois comprendre que, plus tard aujourd'hui, nous débattrons le bill en comité plénier, y compris l'amendement que le chef de l'opposition a mentionné. D'autre part, je réalise qu'il s'agit d'une question d'importance et qu'on pourrait permettre au premier ministre de répondre, avec l'accord de la Chambre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre est-elle consentante?

Des voix: Oh, oh!

M. Eldon M. Wooliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Des voix: Oh, oh!

M. Wooliams: Monsieur l'Orateur, afin d'accélérer le débat, le premier ministre envisagerait-il d'appuyer un amendement dans le sens que nous avons proposé la semaine dernière? C'est un amendement important, qui vise à établir un mécanisme de révision. Le débat deviendrait ainsi plus rapide et je crois qu'il cadrerait avec l'humeur de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je suggère respectueusement au député de Clagary-Nord que c'est là réellement le genre de question à poser en comité plénier.